ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR 3112001

« Forêt, bocage et étangs de Thiérache »

-8-

OUTILS COMPLEMENTAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Sommaire

Chapitre ZPS	1. Articulation du docob avec les politiques locales et les projets collectifs 3	de la
A.	Pour les milieux forestiers	3
1.	CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE	
2.	CERTIFICATION PEFC	3
В.	Pour les milieux agricoles	4
1.	DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES ET FILIERES COURTES	4
2.	DYNAMISATION DE LA FILIERE « BOIS-ENERGIE » ISSU DU BOCAGE	5
C.	Gestion différenciée des espaces communaux	5
D.	Financement d'investissements non productifs	5
E.	Le SAGE de la Sambre	5
Chapitre	2. : Mesures complémentaires d'animation	
A.	Pourquoi des mesures complémentaires d'animation?	6
В.	Présentation des mesures complémentaires d'animation	6
1.	ACTIONS ADMINISTRATIVES	
2.	ACTIONS DE FORMATION ET DE COMMUNICATION	7

3.

4.

Chapitre 1. Articulation du docob avec les politiques locales et les projets collectifs de la ZPS

Les sessions de concertation ont permis, après définition des objectifs de développement durable et opérationnels, d'identifier les mesures qui seront mises en place sous la forme de contrats ou de la Charte Natura 2000.

En complément de ces mesures, d'autres actions ont été identifiées et ne trouvent pas réponse à travers le dispositif Natura 2000.

Les dispositifs et les politiques locales déjà existants sont autant d'outils disponibles pour y répondre.

A. Pour les milieux forestiers

1. Charte Forestière de Territoire

La Charte forestière de territoire a été rédigée en 2011-2013. Ce document a pour vocation « de mieux insérer la forêt dans son territoire d'un point de vue économique et social pour répondre aux enjeux de demain ».

Il est décliné en 4 objectifs stratégiques :

- Objectifs stratégiques 1 : renforcer les synergies entre production et utilisation, filière amont et filière aval, filière bois, afin de soutenir le développement de débouchés à haute valeur ajoutée et environnementale.
- Objectif stratégique 2 : Faire des populations des acteurs de l'action en forêt.
- Objectif stratégique 3 : Renforcer le maillage territorial et fonctionnel des espaces.
- Objectif stratégique 4 : Promouvoir l'exemplarité environnementale de la gestion durable des forêts de l'Avesnois.

L'objectif stratégique 1 a pour vocation à répondre aux problématiques identifiées lors des groupes de travail, comme l'absence de filières locales de valorisation du gros bois et très gros bois. De tels débouchés favoriseraient la présence de gros et très gros bois en forêt favorable aux espèces forestières.

Cette Charte est animée à partir de 2011 pour une période de 12 ans. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois en est l'animateur, sa mise en œuvre est accompagnée par des groupes de travail et est suivie par un comité de pilotage.

2. Certification PEFC

La démarche PEFC vise à « produire plus de bois tout en préservant la biodiversité ». En adhérant à cette démarche, les propriétaires sylviculteurs font l'objet d'une certification. Cette certification nécessite le respect d'engagements déclinés à travers six rubriques :

- **1.** Se former et s'informer
- 2. Planifier et mettre en œuvre une gestion durable de sa forêt

- **3.** Adopter des mesures de préservation de la biodiversité et de protection des sols et de l'eau
- **4.** Adopter des mesures de maîtrise des risques
- **5.** S'assurer de la qualité des travaux forestiers
- 6. Promouvoir la certification forestière PEFC

La deuxième rubrique prévoit notamment de préférer la régénération naturelle, de favoriser la diversité des essences, des structures et des traitements ou encore de conserver des essences d'accompagnement ou de sous étage.

Le troisième point favorise les « éléments de biodiversité remarquable », le maintien et le recrutement d'arbres morts, l'exploitation raisonnée des résidus de coupe pour préserver la dynamique du sol, minimise l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires.

Le sylviculteur certifié doit également faire référence aux exigences de ce cahier des charges dans lors de sa contractualisation avec des prestataires.

Ainsi cette certification est un outil qui répond à la fois aux enjeux environnementaux et économiques. Dans l'animation de la ZPS, cet outil est complémentaire de la charte ou des contrats Natura 2000 en apportant des réponses économiques à la filière bois.

B. Pour les milieux agricoles

1. Diversification des activités agricoles et filières courtes

La diversification des activités agricoles par la transformation et la vente directe de leur production est un moyen de développement pour apporter de la valeur ajoutée aux exploitations et facilitent ainsi une adaptabilité et une stabilité de leur activité. Le diagnostic socio-économique relève que 4 exploitations font l'objet d'une activité agricole diversifiée (Deux productions fromagères et deux centres équestres), 1 ferme couple son activité avec des chambres d'hôtes et une autre allie activités agricole et sylvicole.

Dans le contexte de la ZPS, la stabilité économique des exploitations est favorable à la conservation des habitats agricoles, comme le complexe prairial-bocager favorable à la Pie grièche écorcheur.

Pour aider les agriculteurs, concernés tout ou partie par la ZPS, à la diversification de leur activité, de nombreux outils et organismes existent déjà.

Les organismes tels que la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'ADARTH, le GAB-Nord disposent de conseillers compétents pour accompagner les agriculteurs du site dans leur démarche de diversification.

Au cours de l'animation du Docob les agriculteurs de la ZPS pourront être mis en relation avec les organismes d'accompagnement.

2. Dynamisation de la filière « bois-énergie » issu du bocage

Des programmes de développement de la filière bois-énergie sont développés dans l'Avesnois, notamment par le SMPNRA pour diversifier les activités agricoles et assurer leur stabilité économique.

Sur la ZPS, le réseau de haies couvre l'essentiel des habitats ouverts. Essentiel pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire, il est d'autant plus attractif s'il présente une structure diversifiée. Le maintien de son attractivité dépend des pratiques de gestion en place et/ou des activités économiques qui en découlent.

Articuler l'animation du Document d'objectifs avec les programmes de dynamisation de la filière bois énergie du bocage et par la mise en place de plans de gestion implique la conservation voire la plantation de linéaire bocager et des modifications de pratiques de gestion avec des haies plus hautes au houppier développé et libre donc plus favorables aux espèces d'oiseaux, notamment à la Pie grièche écorcheur.

C. Gestion différenciée des espaces communaux

Les terrains communaux (espaces verts, bords de routes, ...) ne peuvent pas faire l'objet de contrats ni de Chartes. Il existe cependant des systèmes de conventionnement qui accompagnent les communes dans une démarche d'adoption de pratiques propres.

Différents encouragent la fauche tardive ou le non emploi de produits phytosanitaires (Agence de l'Eau Artois-Picardie avec la charte « Zéro Phyto ». Dans le cadre de la ZPS ils sont complémentaires des actions mises en place dans le cadre du dispositif Natura 2000.

D. Financement d'investissements non productifs

Il arrive que des actions pouvant être favorables aux oiseaux d'Intérêt Communautaire, comme les actions d'effarouchement ou de protection des oiseaux (barre d'effarouchement) ne trouvent pas de financement à travers le dispositif Natura 2000.

Le Plan de Développement Rural Hexagonal prévoit d'autres mesures, extérieures au dispositif Natura 2000 mais qui dans le cas de l'animation de la ZPS pourront être mobilisées.

Par exemple, la mesure 216 finance des investissements non productifs « nécessaires à la réalisation des dispositifs agri-environnementaux ou d'autres objectifs agri-environnementaux, ou pour renforcer l'utilité publique d'une zone Natura 2000 ou d'autres zones agricoles à haute valeur naturelle ». Elle est à destination des personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole.

E. Le SAGE de la Sambre

Le SAGE de la Sambre finalisé en 2013 concerne la majeure partie de la surface du site. Avec ses cinq enjeux principaux :

- Reconquérir la qualité de l'eau
- Préserver les milieux aquatiques
- Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion
- Préserver la ressource en eau
- Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource

Maintenant en animation et pour répondre à ces enjeux, le SAGE développera des actions indirectement en faveur des oiseaux d'Intérêt Communautaire. L'animation du Docob devra donc s'articuler avec celle du SAGE pour optimiser les bénéfices à destination des oiseaux de la ZPS.

Chapitre 2. : Mesures complémentaires d'animation

A. Pourquoi des mesures complémentaires d'animation?

Les mesures complémentaires d'animation sont issues de la volonté initiale du comité de pilotage de ne pas limiter les actions du Docob à celles de la circulaire.

Et pour cause lorsque les différentes actions définies en groupe de travail pour répondre aux objectifs opérationnels ont été croisées avec les actions finançables dans le cadre de Natura 2000, plusieurs n'ont pas pu être intégrées aux mesures contractuelles du Docob.

Ainsi, de ces travaux résulte toute une liste d'actions ne pouvant donc pas être financées dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Leur mise en œuvre pourra être financée par les budgets alloués à l'animation du site ou par l'intermédiaire de financements d'autres politiques locales ou nationales.

Ces mesures ont été exposées et discutées en groupe de travail pour en adapter le contenu. Compilées ici elles proposent un ensemble de d'actions qui pourra être mis en place au cours de l'animation du document d'objectifs.

B. Présentation des mesures complémentaires d'animation

Les onze actions complémentaires d'animation sont partagées en cinq thématiques principales :

Actions administratives

 Accompagnement des collectivités et des porteurs de projet pour la prise en compte des enjeux de la ZPS

Actions de formation et de communication

- Formation à la localisation et à l'identification des nids des espèces
- Communication et sensibilisation des acteurs sur les pratiques favorables aux oiseaux d'Intérêt Communautaire
- Organisation de rencontres et de journées de terrain pour l'information des acteurs sur les pratiques favorables aux oiseaux d'Intérêt Communautaire

Actions d'aide à l'équipement

- Aide à l'équipement favorisant la qualité des eaux de rejet de plan d'eau

Actions liées à la préemption

- Valorisation des sites préemptés par les usagers locaux

Actions de suivi et d'amélioration des connaissances

- Animation d'un réseau d'observateurs
- Identification des sources de dérangement significatif
- Amélioration de la connaissance du domaine vital et des habitats d'espèces
- Etude écologique et socio-économique de l'association d'essences feuillues et résineuses en mélange
- Localisation des nids et suivi de la reproduction

1. Actions administratives

Accompagnement des collectivités et des porteurs de projet pour la prise en compte des enjeux de la ZPS

Objectif: La structure animatrice d'un site Natura 2000 doit contribuer à l'intégration des enjeux du Docob dans les politiques publiques territoriales et assister les porteurs de projets soumis au régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

ODD

ODD 2 : Préserver des zones de quiétude permettant aux oiseaux d'assouvir leurs besoins physiologiques et limiter les causes de mortalité anthropiques.

ODD 4: Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la ZPS.

OP(s)

OP 5.1: Eviter les perturbations intentionnelles des oiseaux sur leurs sites de reproduction et disposer d'un maillage suffisant de sites favorables à leur alimentation et leur repos.

OP 7.2: Accompagner les acteurs locaux dans la réflexion et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'oiseaux d'IC concernées par le site.

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Transmission des données relatives à la ZPS
- Conseil en amont des projets
- Participation aux réunions de définition et de réalisation des projets
- Réalisation d'avis techniques pour les services de l'Etat

2. Actions de formation et de communication

Formation à la localisation et à l'identification des nids des espèces

Objectif:

Afin de maintenir voire renforcer les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs dans la Zone de Protection Spéciale « Forêt, bocage et étangs de Thiérache », il est important de favoriser leur succès reproducteur, ceci passe avant tout par la protection du nid en lui-même par ailleurs réglementaire pour les espèces protégées (arrêté de protection des oiseaux du 29 octobre 2009). Une protection efficace et adaptée passe par une bonne connaissance des espèces et de leur occupation du site. A ce jour, la localisation des nids est lacunaire surtout pour les espèces forestières plus difficiles à suivre que les espèces des milieux ouverts. En complément de la mesure de mise en place de campagnes de recherche de nids, cette mesure vise à former les usagers du milieu forestier à la reconnaissance des nids d'espèces forestières. Cette veille permanente assurée par les principaux acteurs de la forêt agirait comme un relais aux campagnes de recherche de nid et permettrait de suivre dans le temps la localisation et l'occupation des nids des différentes espèces forestières d'intérêt communautaire.

ODD

ODD 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.

ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation

ODD 4: Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la ZPS.

OP(s)

OP 1.4: Préserver les arbres porteurs de nids occupés ou de loges.

OP 7.1: Mettre en place un plan de communication.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Balbuzard pêcheur (A094) - Bondrée apivore (A072) - **Cigogne noire** (A030) - **Milan noir** (A073) - Pic mar (A238) - Pic noir (A236).

Mesure destinée milieux forestiers (Cf. cartographies des habitats).

Propositions de bilan et d'évaluation de la mesure

- Nombre de formations dispensées
- Nombre de personnes formées
- Type de public formé
- Nombre de retours d'information concernant les nids

Communication et sensibilisation des acteurs sur les pratiques favorables aux oiseaux d'IC

Objectif:

Pour l'atteinte des objectifs de conservation, la communication est nécessaire pour sensibiliser les acteurs locaux et usagers des différents milieux aux enjeux de conservation et aux pratiques de gestion favorables aux oiseaux. La communication passe par l'utilisation et l'édition des supports classiques.

ODD

ODD 4: Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la ZPS.

OP(s)

OP 7.1: Mettre en place un plan de communication.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'oiseaux d'IC concernées par le site.

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Edition de plaquettes, lettres d'information, fascicules distribués lors des rencontres

Précisions techniques et recommandations

Les opérations de communication développées pourront aborder les sujets identifiés en groupes de travail :

- Conduite de lisières étagées
- Remontée des observations opportunistes des acteurs locaux à la structure animatrice
- Problématique de tassement des sols forestiers et techniques pour limiter le problème
- Diagnostic écologique d'une mare et techniques de restauration
- Gestion différenciée des espaces verts
- Réglementation en vigueur concernant les haies en Natura 2000
- Réglementation cours d'eau et plans d'eau
- Intérêts et gestion de la ripisylve
- Valorisations possibles du bois local
- Recommandations sur la fréquentation des mares de hutte hors période de chasse
- Elaboration d'un sentier randonnée thématique Natura 2000
- Elaboration d'un formulaire de saisie des observations d'oiseaux et une plaquette jointe
- Pratiques de fauche favorables aux espèces d'IC et démonstration
- Liste non exhaustive. D'autres thématiques pourront être abordées...

Propositions de bilan et d'évaluation de la mesure

- Type et nombre de documents édités.
- Nombre de personnes destinataires des documents par courrier.
- Nombre et fréquentation des visites de terrain.

Organisation de rencontres et de journées de terrain pour l'information des acteurs sur les pratiques favorables aux oiseaux d'IC

Objectif:

Pour l'atteinte des objectifs de conservation, La formation des usagers aux pratiques de gestion favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire est nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation du document d'objectifs. La formation pourra s'organiser autour de journées d'échange ou de rencontre où les différents partenaires de l'environnement et socio-économiques pourront intervenir.

ODD

ODD 4: Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la 7PS

OP(s)

OP 7.1: Mettre en place un plan de communication.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'oiseaux d'IC concernées par le site.

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Organisation de journées d'échange
- Organisation de journées d'échange réunissant usagers, acteurs de l'environnement et socioéconomiques.
- Séances de formation sur le terrain et/ou en salle
- Visites de site expositions projections témoignages

Précisions techniques et recommandations

Des sujets d'information ont été proposés lors des groupes de travail et pourront être complétés par la suite:

- Localisation des nids et identification des espèces
- Conduite de lisières étagées
- Formation aux techniques sylvicoles limitant le tassement du sol
- Diagnostic écologique d'une mare et techniques de restauration
- Gestion différenciée des espaces verts
- Gestion de la ripisylve
- Pratiques de fauche favorables aux espèces d'intérêt communautaire et démonstration
- Journées de rassemblement du réseau d'observateurs, visite de terrain, observation et reconnaissance des oiseaux.
- Liste non exhaustive. D'autres thématiques pourront être abordées...

Propositions de bilan et d'évaluation de la mesure

- Nombre de formations organisées par type d'usager et par sujet
- Nombre de personnes présentes ...

3. Actions d'aide à l'équipement

Aide à l'équipement favorisant la qualité des eaux de rejet de plan d'eau

Objectif:

Les rejets de plans d'eau influent sur la qualité du cours d'eau auquel ils sont connectés en les alimentant avec une eau plus chaude, moins oxygénée et plus turbide. Les modifications physico-chimiques du cours d'eau influent sur les cortèges floristiques et faunistiques aquatiques et donc sur la ressource alimentaire des oiseaux d'intérêt communautaire liés au milieu aquatique. La qualité physico-chimique des rejets de plan d'eau peut être améliorée par des systèmes de filtration et de décantation.

ODD

ODD 3 : Soutenir un développement économique compatible avec les objectifs de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS

OP(s)

OP 6.1 : Développer des filières économiques valorisant les pratiques compatibles avec la conservation des oiseaux et de leurs habitats

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Aigrette garzette (A026) - **Balbuzard pêcheur** (A094) - **Cigogne noire** (A030) - Cygne chanteur (A038) - Grande aigrette (A027) - Guifette noire (A197) - Harle piette (A068) - **Martin-pêcheur d'Europe** (A229) - Sterne naine (A195) - Sterne pierregarin (A193

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Actions de communication auprès des propriétaires de plans d'eau.
- Installation de filtres (système de lit filtrant).
- Aménagement de lagunes de décantation, pour fixer les pollutions organiques et minérales et diminuer la turbidité des eaux.

Précisions techniques et recommandations

- L'équipement peut être couplé à des pratiques plus favorables aux cours d'eau :
 - Vidange automnale quand les eaux sont plus froides
 - Vidange lente
- La création de zones humides de lagunage ne devra pas résulter de l'aménagement de zones humides déjà présentes.

Propositions de bilan et d'évaluation de la mesure

- Suivi des types et du nombre d'aménagements mis en place.

4. Actions liées à la préemption

Valorisation des sites préemptés par les usagers locaux

Objectif:

L'acquisition d'habitats d'espèces permet pour des sites à fort intérêt écologique de maitriser leur usage et ainsi d'éviter des changements brutaux qui pourraient affecter ses caractéristiques écologiques.

Dans le cas où des terrains préemptés sont acquis un organisme spécialisé ou un agriculteur se voit généralement déléguer la gestion. En parallèle les usagers présents aux groupes de travail, notamment les agriculteurs, ont exprimé le besoin de valoriser et de maintenir des usagers locaux.

Ainsi, dans le périmètre de la ZPS, dans le cas où la maîtrise foncière de parcelles aurait lieu, la structure animatrice du Document d'Objectifs travaillera à la mise en relation de l'organisme acquéreur avec des acteurs locaux susceptibles de mener à bien la gestion des sites.

ODD

ODD 2 : Préserver des zones de quiétude permettant aux oiseaux d'assouvir leurs besoins physiologiques et limiter les causes de mortalité anthropiques.

OP(s)

OP 5.1: Eviter les perturbations intentionnelles des oiseaux sur leurs sites de reproduction et disposer d'un maillage suffisant de sites favorables à leur alimentation et leur repos.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'oiseaux d'IC concernées par le site.

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Mise en réseau des organismes compétents dans l'acquisition du foncier (SAFER, EPF, CG59) avec les usagers connus de l'animateur susceptibles de mener la gestion de la parcelle

5. Actions de suivi et d'amélioration des connaissances

Animation d'un réseau d'observateurs

Objectif: De par leur fréquentation régulière du site, les propriétaires et les usagers sont susceptibles d'observer les oiseaux d'intérêt communautaire présents dans la ZPS. Afin d'augmenter la pression d'observation et par conséquent le nombre de d'observations, il est intéressant d'initier les propriétaires et les usagers volontaires à l'ornithologie et de relayer localement les outils existants pour la transmission des données naturalistes.

ODD

ODD 5 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats.

OP(s)

OP 8.2 : Améliorer la connaissance relative à l'exploitation du territoire de la ZPS par les oiseaux d'intérêt communautaire

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont concernées par cette mesure. La **Cigogne noire** (A030) et le **Milan noir** (A073) sont toutefois des espèces prioritaires.

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Information des propriétaires et des usagers sur les outils de capitalisation de la donnée naturaliste (Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN) et le Système d'Information Régional des données Faunistiques(SIRF));
- Formation des propriétaires et des usagers à la saisie des données en ligne (via SIRF) ou par fiche de saisie ;
- Formation à l'identification des espèces ;
- Equipement pour l'observation des espèces (guide ornithologique, jumelles) ;
- Organisation de journées ou de soirées d'échange avec les professionnels ou le grand public.
- Analyse annuelle des données d'observations.

Prévoir un document de saisie des observations.

Faire une journée annuelle -> Action de communication. Information. Fait

Identification des sources de dérangement significatif

Objectif: Au titre de la Directive « Habitats, faune, flore », le dérangement d'une espèce est considéré comme significatif s'il contribue sur le long terme au déclin d'une population (impacts négatifs sur les effectifs, l'aire de répartition ou encore la viabilité à long-terme). Faute d'études du dérangement significatif (ou perturbation) de l'avifaune, le Docob identifie uniquement des facteurs à prendre en compte pour la conservation des oiseaux. Lors des groupes de travail, il a été proposé pour la phase d'animation de réaliser une approche pluridisciplinaire (écologique, économique et sociologique) des sources de dérangement pour évaluer leur impact sur l'avifaune du site et proposer des mesures de réduction pour les sources de dérangement significatif.

ODD

ODD 2 : Préserver des zones de quiétude permettant aux oiseaux d'assouvir leurs besoins physiologiques et limiter les causes de mortalité anthropiques.

ODD 5 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats.

OP(s)

OP 5.1 : Eviter les perturbations intentionnelles des oiseaux sur leurs sites de reproduction et disposer d'un maillage suffisant de sites favorables à leur alimentation et leur repos.

OP 8.3: Identifier les sources de perturbation sur la ZPS.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont concernées par cette mesure. La **Cigogne noire** (A030) et le **Milan noir** (A073) sont toutefois des espèces prioritaires.

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Identifier, quantifier et localiser les sources de dérangement
- Evaluer leur impact sur les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire du site
- Proposer des mesures de réduction pour les sources de dérangement significatif.

Amélioration de la connaissance du domaine vital et des habitats d'espèces

Objectif: Le diagnostic écologique du docob a dressé l'état initial de l'occupation de la ZPS par les oiseaux d'intérêt communautaire grâce à la compilation des données bibliographiques et la réalisation d'inventaires. Toutefois, pour certaines espèces, l'effort de prospection, les effectifs réduits, l'amplitude du domaine vital ou encore la difficulté d'observation (espèces forestières, espèces farouches...) ne permettent pas de capitaliser toutes les informations essentielles pour une préservation efficace. Lors des groupes de travail, il a été proposé d'approfondir la connaissance locale des espèces dont la conservation est définie comme prioritaire pour le site. Les études complémentaires devront permettre de mieux identifier le territoire occupé par les espèces et affiner la

connaissance de leur écologie (habitats, ressource alimentaire). La Cigogne noire, espèce au domaine vital étendu, et le Milan noir, dont la reproduction n'est connue en région que dans ce site, sont les oiseaux à privilégier pour la réalisation de tels compléments d'expertises.

ODE

ODD 5 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats.

OP(s)

OP 8.2: Améliorer la connaissance relative à l'exploitation du territoire de la ZPS par les oiseaux d'intérêt communautaire

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont concernées par cette mesure. La **Cigogne noire** (A030) et le **Milan noir** (A073) sont toutefois des espèces prioritaires.

Tous milieux présents dans le site

Actions à mettre en place

- Réaliser un suivi annuel des espèces,
- Mutualiser les données avec les observations des ZPS voisines (Nord-Pas de Calais, Picardie, Ardennes, Belgique),
- Mettre en place des campagnes de baguage pour identifier les individus et avoir ainsi davantage de garanties dans la définition des effectifs, réaliser un suivi individualisé des déplacements (déplacements locaux, déplacements migratoires) et étudier la fidélité des individus vis-à-vis de leur site de reproduction,
- Mettre en place un suivi satellitaire d'individus pour étudier leurs domaines vitaux.

Etude écologique et socio-économique de l'association d'essences feuillues et résineuses en mélange

Objectif: Comme indiqué dans le diagnostic écologique, les essences présentes dans les parcelles forestières constituent un facteur à prendre en compte pour la conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS. En effet, la quasi-totalité des oiseaux forestiers étudiés exploite des essences feuillues pour se reproduire. En parallèle, dans le cadre des activités sylvicoles les résineux sont un atout économique et se trouvent être un bon relais de production. De courte révolution, ils assurent des revenus intermédiaires complémentaires de la gestion des essences dont l'âge d'exploitabilité est plus important. Il est donc proposé d'étudier selon une approche écologique et économique l'association d'essences feuillues et résineuses mélangées selon des proportions différentes dans l'optique de proposer de futures recommandations pour la conduite de parcelles forestières afin de concilier les différents enjeux.

ODD

OP(s)

ODD 5 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats

OP 8.1 : Réaliser le suivi écologique et l'évaluation des opérations de gestion

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure Cigogne noire (A030) - Milan noir (A073) - Pic mar (A238) - Pic noir (A236)

Milieux forestiers

Actions à mettre en place

Etude comparative de parcelles de configuration différente (composition : 100% feuillus – mélange feuillus/résineux dans différentes proportions – 100% résineux)

- Analyse bibliographique
- Approche écologique: prise en compte de l'avifaune mais également d'autres groupes taxonomiques notamment ceux concernés par la Zone Spéciale de Conservation « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor », superposée en grande partie à la ZPS.
- Approche économique : bois produits (approches qualitative et quantitative) équilibre des classes d'âges coûts de conduite et d'entretien etc...

Localisation des nids et suivi de la reproduction

Objectif : Afin de maintenir voire renforcer les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs dans la Zone de Protection Spéciale « Forêt, bocage et étangs de Thiérache », il est important de favoriser leur succès reproducteur, ceci passe avant tout par la protection du nid en lui-même qui est d'ailleurs réglementaire pour les espèces protégées (arrêté de protection des oiseaux du 29 octobre

2009). Une protection efficace et adaptée passe par une bonne connaissance des espèces et de leur occupation du site. A ce jour, la localisation des nids est lacunaire surtout pour les espèces forestières plus difficiles à suivre que les espèces des milieux ouverts. La présente mesure concerne donc la mise en place de campagnes de recherche d'aires de reproduction des espèces forestières.

ODD

OP(s)

ODD 5 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats.

OP 8.2: Améliorer la connaissance relative à l'exploitation du territoire de la ZPS par les oiseaux d'intérêt communautaire

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Bondrée apivore (A072) - Cigogne noire (A030) - Milan noir (A073) - Pic noir (A236)

Milieux forestiers

Actions à mettre en place

- Localiser et identifier les aires de reproduction
- Associer le(s) propriétaires et le(s) gestionnaires de la parcelle
- Suivre la reproduction
- Contrôler annuellement l'occupation de l'aire de reproduction.

Précisions techniques et recommandations

Protocole de recherche soumis à la validation du CSRPN

Propositions de bilan et d'évaluation de la mesure

- Suivi de l'occupation des nids identifiés

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du docob

Objectif : Tout au long de l'animation du document d'objectifs il est nécessaire de suivre et d'évaluer les actions mises en œuvre afin de pouvoir rendre compte de leur efficacité et de l'ampleur des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation cherche à être maintenu ou amélioré.

Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées directement et indirectement par la mesure

Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site

Tous les habitats d'espèces du site

Actions à mettre en place

- Mise en œuvre de suivis de l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire ciblées par le docob sur les parcelles contractualisées et sur l'ensemble du site.
- Suivi et comptabilisation des actions mises en œuvre
- Préparation du bilan-évaluation de la mise en œuvre du docob pour sa révision

Propositions de bilan et d'évaluation de la mesure

- Suivi de l'état de conservation mis en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle
- Bilan des actions menées et de leurs résultats (nombre d'actions, types d'actions, public visé, nombre de personne, d'espèces ou de surfaces touchées…)
- Mise en place d'autres suivis d'espèces.
- A définir avec le Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel